

DEFINITION GROUPE Z

ARTICLE 1. DEFINITION 1

Voitures admises :

Voitures caduques en FA / FN dont le modèle de base ou la préparation n'est pas admissible en F2000.

Exemple : - Voiture équipée d'un moteur dont la cylindrée nominale est supérieure à 2000 cm3

- Voiture diesel
- Les voitures à 4 roues motrices
- Les Kit-Car

Ces voitures devront rester conformes aux groupes FA ou FN

ARTICLE 2. VALIDITE

Ces voitures sont admises dans le Groupe Z pour une durée de 4 ans à partir de la fin d'homologation FA / FN.

Exemple : Une voiture caduque en FA /FN au 31.12 2009 sera caduque en Groupe Z au 31.12.2013 et ainsi de suite.

ARTICLE 3. ADMISSIBILITE

Les voitures du Groupe Z sont admises dans toutes les épreuves nationales et régionales mais ne peuvent marquer de points dans les Championnats de France, les Coupes de France, les Classements Promotions, et les autres classements nationaux.

Elles ne peuvent pas non plus marquer des points qualificatifs pour les finales des Coupes de France.

Disciplines concernées :

- Rallye
- Course de Côte
- Slalom

Nota : Coupe de France des Circuits

Uniquement pour ces épreuves les voitures ne sont pas classées dans le Groupe Z mais leur homologation en FA et FN est prolongée pour une durée de 4 ans supplémentaires.